Saint-Sym'Info

#74
mai
2021

Magazine d'information de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon
www.saintsymphoriendozon.fr

Voyons la vie en vert !

Le castor, témoin et acteur de la biodiversité

Un plan vélo à l'échelle intercommunale

Saint-Symphorien-d'Ozon

À vous la parole !

Une question ?

▶ « *Je souhaite faire le parrainage civil de mes enfants. Quelles sont les démarches à accomplir ?* », Pauline S.

Une réponse

Le parrainage civil ou républicain n'est pas un acte d'état civil avec une valeur légale mais un engagement moral d'ordre purement privé. Les mairies ne sont pas obligées de le célébrer. À Saint-Symphorien-d'Ozon, il se pratique. Comment ? Une fois la date fixée avec le service état civil, les parents fourniront une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois, des photocopies du livret de famille, des cartes d'identité des deux parents et d'un justificatif de domicile. Le parrain et/ou la marraine, qui doivent être majeurs, apporteront une photocopie recto verso d'une pièce d'identité et y noteront l'adresse de leur domicile si elle diffère de la pièce d'identité. Le jour J, le maire ou un(e) adjoint(e) présidera la cérémonie laïque, en présence de l'enfant, des parents, des futurs parrain(s) et marraine(s) et d'éventuels invités. Les parents recevront un acte de parrainage républicain marquant cette action symbolique.

En période de covid, les mesures sont identiques à celles des mariages à savoir une réunion de six personnes maximum (élu non compris) dans la salle des cérémonies, avec port du masque obligatoire.

Info tri

Participez !

> Vous avez une question, souhaitez proposer un sujet d'article, vous faire connaître en tant que nouveau commerçant… : **mairie@saintsymphoriendozon.fr.**
Sur www.saintsymphoriendozon.fr : Nous contacter.

Publication mensuelle de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon (sauf en août)
directeur de publication : Pierre Ballesio
conception graphique : Catherine Ornon
couverture : Alexandre Roux (castor)
impression : imprimerie Zimmermann
tirage : 2 600 exemplaires
distribution : services techniques municipaux
Hôtel de Ville
24, rue Centrale
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon
04 78 02 36 36
www.saintsymphoriendozon.fr - mairie@saintsymphoriendozon.fr
Si vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres, signalez-vous !

Éditorial

Les beaux jours arrivent et donnent envie de profiter des lieux de détente et des espaces verts. À Saint-Symphorien-d'Ozon, nous avons la chance de disposer de parcs et de jardins qui invitent aux loisirs des petits et des grands : divertissement à l'aire de jeux, activités sportives individuelles, promenades avec nos amis à quatre pattes. Il appartient à chacun de respecter ces sites en utilisant les poubelles et les sacs canins mis à disposition. Il suffit d'un simple geste pour améliorer notre confort.

L'environnement et l'écologie sont des sujets qui nous concernent tous. Dans ce numéro nous avons souhaité mettre en avant le travail réalisé par l'équipe municipale pour embellir le cadre de vie des Symphorinois tout en préservant la biodiversité. Nous travaillons de concert avec la Communauté de communes du pays de l'Ozon (CCPO), notamment pour les chantiers liés à la voirie et aux réseaux.

Comme nous l'avions annoncé, le développement des modes de mobilité doux est un projet auquel nous sommes attachés. Un groupe de travail composé d'élus a proposé un premier schéma de voies cyclables, dans le cadre du plan vélo lancé par la CCPO. Nous vous en reparlerons dans les prochains mois. Sachez que vous pouvez dès à présent nous faire part de vos remarques sur la place du vélo à Saint-Symphorien-d'Ozon.

Pour terminer, un mot sur le centre de vaccination qui continue d'accueillir les personnes éligibles. Il a rencontré un grand succès dès son ouverture et c'est une excellente nouvelle. Il restera ouvert au moins jusqu'en juillet. Pensons collectif : même vaccinés, maintenons les gestes barrières et le port du masque.

Pierre Ballesio,
Maire de Saint-Symphorien-d'Ozon
Président de la Communauté de communes du pays de l'Ozon

Pays de l'Ozon

Saint-Symphorien-d'Ozon

Sommaire

À la carte
Neuf nouvelles caméras intégrées / Conseil municipal
Parlons (in)civilité / Inscriptions électorales prolongées
Se faire vacciner près de chez soi / Assises : le tirage au sort
Le 8 mai commémoré / La ville ouvre sa page Facebook ! **page 3**

Grand angle
Voirie / Cadre de vie / Hydraulique
L'entrée Est à l'étude / Cour d'honneur
Voies communales / Essai transformé / Parking Flacher **page 4**
Zone humide des Marais : vers une restauration
Le castor, témoin et acteur de la biodiversité **page 5**

Libre expression / Pratique **page 6**

Environnement
Voyons la vie en vert !
Un plan vélo à l'échelle intercommunale **page 7**

Culture et Festivités
espace Louise Labé
LiaiZon, le réseau des bibliothèques
L'agenda (prévisionnel) des festivités **page 8**

Neuf nouvelles caméras intégrées

Le dispositif de vidéoprotection symphorinois se dote de neuf caméras supplémentaires, opérationnelles en mai et réparties sur cinq nouveaux sites. Leur installation est stricte et règlementée : chaque implantation est soumise à une déclaration auprès de la préfecture qui les valide en collaboration avec les référents sûreté de la gendarmerie de Lyon. Les caméras filment la voie publique mais aucunement le domaine privé. Elles assurent une surveillance de la commune et une sécurisation de ses habitants. L'analyse des images effectuée lors de dépôts de plainte pour des infractions de type délictuel s'avère concluante. La police municipale peut également procéder à de la vidéo-verbalisation.
D'autres équipements pourraient voir le jour dans les prochaines années.

Parlons (in)civilité et sécurité

Vous souhaitez vous exprimer sur des sujets en lien avec la sécurité, la tranquillité publique, les incivilités ? La ville met en place une visioconférence le vendredi 21 mai à 19 h 00 afin de vous donner la parole. Pour participer, inscrivez-vous jusqu'au jour J, 12 h 00, en renseignant vos coordonnées (nom et e-mail) à : civilite@saintsymphoriendozon.fr

Se faire vacciner près de chez soi ? C'est à l'Orangerie

Un centre de vaccination, porté par la CPTS* de l'Ozon, en collaboration avec la ville, est ouvert au sein du bâtiment de l'Orangerie. Sur rendez-vous obligatoire.

Quand ?
Du lundi au jeudi : 9 h 00 - 13 h 00 ; 14 h 15 - 18 h 15.

Pour qui ?
Toute personne remplissant les conditions de vaccination, quel que soit son lieu d'habitation, peut s'inscrire, sous réserve de créneaux disponibles.

Comment ?
Sur rendez-vous obligatoire
> www.doctolib.fr ou 04 23 10 10 10
Aucun rendez-vous n'est pris sur place.
La mairie ne gère pas les plannings.

Où ?
À l'Orangerie, 5 Parc municipal.

Même vaccinés, maintenons les gestes barrières et le port du masque.

* Communauté professionnelle territoriale de santé

> Retrouvez la liste des centres de vaccination sur www.sante.fr.

Les cabinets médicaux, infirmiers et les pharmacies vaccinent également.

Le centre de vaccination a reçu Claire Monroche, chanteuse et musicienne, pour un accompagnement musical destiné aux patients et aux soignants, les 26 et 27 avril. L'artiste a notamment interprété une chanson « Gaston le postillon » qui explique comment le virus se propage.

Conseil municipal

Il se réunira mardi 25 mai à 19 h00, à l'espace Louise Labé.

Des conseils filmés !

Assistez aux conseils municipaux depuis chez vous : ils sont filmés et diffusés via la chaîne officielle YouTube « Mairie de Saint-Symphorien-d'Ozon ».
Les comptes-rendus sont affichés dans la cour de la mairie et disponibles en ligne.

> www.saintsymphoriendozon.fr : Ma Ville > Conseil municipal ou www.youtube.com.

Inscriptions électorales prolongées

Les élections départementales et régionales ayant été décalées d'une semaine, les 20 et 27 juin, les inscriptions le sont aussi : vous avez jusqu'au 14 mai pour effectuer les éventuelles démarches en mairie ou sur www.service-public.fr afin de pouvoir voter.

Assises : le tirage au sort

Le tirage au sort public pour composer le prochain jury d'assises parmi les potentiels électeurs symphorinois aura lieu mercredi 2 juin à 10 h 00, salle du conseil municipal.

Le 8 mai commémoré

Un dépôt de gerbes, place Charles de Gaulle, aura lieu samedi 8 mai à 11 h 30.
La cérémonie se déroulera en comité restreint* en présence du maire, de quelques élus, de représentants des Anciens combattants et du Souvenir français, de pompiers, de la gendarmerie et de la police municipale.

* sauf mesures sanitaires allégées autorisant un public plus large

La ville ouvre sa page Facebook !

La mairie a désormais sa page Facebook officielle. Vous y trouverez des informations pratiques, de l'actualité, des annonces ou des retours en images. Suivez votre commune !

> www.facebook.com :
Ville de Saint-Symphorien-d'Ozon

Grand angle

Lilian Carras, adjoint voiries et réseaux divers, hydraulique, environnement, cadre de vie

« Nous avons de nombreux projets - travaux et études - qui seront menés au cours de ces cinq prochaines années en collaboration avec la CCPO, compétente en matière de voirie. Après la requalification de la rue de la Barbandière, viendra celle de l'avenue de la Colombière. Avant tout aménagement de voirie ou révision éventuelle du plan de circulation, des études seront réalisées pour mener à bien ces projets de ville.
L'enfouissement des points de collecte dans le centre-bourg continue, les prochains étant ceux de la rue Thomas Blanchet et de la rue de la Barbandière. D'ici cet été, la reprise d'une partie de la rue du Richardin facilitera l'accès à la nouvelle crèche. Devant l'établissement, la création d'un plateau, avec un passage piéton matérialisé, apportera visibilité et sécurité. La poursuite des travaux d'assainissement dans la commune sera complétée par une réfection des voiries quand cela s'avèrera nécessaire. »

Voies communales : quads et motos passent leur chemin

La circulation des véhicules à moteur pour le loisir, dont les quads et motos, est interdite sur la vingtaine de chemins ruraux recensés. Cette nouvelle mesure, destinée à protéger les voies et à garantir la sécurité des promeneurs, sera matérialisée par des panneaux. En cas de non-respect, le conducteur s'expose à une immobilisation de son véhicule et à une amende pouvant s'élever à 1500 euros.

Essai transformé

Le stade de rugby a subi quelques aménagements pour se conformer à la réglementation de sa fédération. Cela s'est traduit par l'arrachage de la haie située au fond du terrain (plantée en 2002, son entretien s'avérait difficile et coûteux), la pose d'un filet pare-ballon, le remplacement autour du terrain de la main courante et l'installation de deux portails à chaque extrémité pour un accès technique et de secours. Des leds, plus qualitatives et moins énergivores, ont remplacé les quatre éclairages.

L'entrée Est à l'étude

Valoriser et sécuriser. Ce sont les objectifs de l'étude de faisabilité, lancée par la CCPO, pour requalifier l'entrée Est de la ville. L'avenue Burago di Molgora, la route d'Heyrieux mais aussi l'avenue Robert Schumann sont concernées. Le secteur mêle trafic routier avec vitesse parfois excessive à déplorer, quartiers résidentiels et équipements publics (collège, espace culturel, future crèche, etc.). Il doit concilier les différents usages de l'espace public pour une ambiance apaisée. Le projet sera mené en étroite collaboration avec le département du Rhône (gestionnaire de la chaussée) et la mairie. Il intégrera le plan vélo en cours de réalisation (cf page 7).

En rouge, les voies concernées par l'étude de requalification.

Une cour d'honneur plus adaptée et accueillante

Le réaménagement de la cour d'honneur de la mairie est en cours d'étude. Objectifs : la rendre plus qualitative et revaloriser son revêtement. Le projet prévoit l'agencement des espaces végétaux et minéraux en écho à l'architecture du bâtiment du XVIIIe siècle, monument historique, pour un ensemble harmonieux, tout en conservant la fonctionnalité de la cour (accès personnes à mobilité réduite, accès piétons, lecture des tableaux réglementaires). Les tilleuls seront préservés et mis en valeur. Une mise en lumière de la végétation et de la cour sera intégrée dans la réflexion.

L'agence Nymphea, architecte paysagiste et maître d'œuvre, accompagnera la ville tout au long de la mission. Les travaux devraient démarrer d'ici le mois de juin pour une durée de deux mois.

Parking Flacher ouvert !

Le stationnement a été rendu possible dès la fin du mois d'avril. Au fond du parking, quatre silos enterrés (ordures ménagères, verre, emballages recyclables-papier) sont opérationnels. Exit la pollution visuelle voire olfactive avec les bacs. La rue de la Barbandière et la rue Thomas Blanchet seront également équipées dans le courant du mois. Parallèlement, les travaux du centre-bourg se poursuivent.

Zone humide des Marais : vers une restauration

Le Smaavo* poursuit le projet initié il y a plusieurs années par la mairie : la restauration des marais de l'Ozon. Ce milieu, d'une superficie totale de 145 hectares, est référencé comme zone humide et espace naturel sensible. C'est aussi une Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) qui abrite une biodiversité importante, riche et rare.

L'objectif général est la prévention des inondations couplée à la restauration des milieux annexes aux cours d'eau. À ce jour, la phase d'avant-projet prévoit la réalisation de cinq sous-chantiers interdépendants, en lien avec la roselière et la morphologie des rivières :

- la réalimentation de la roselière des Manges ;
- l'évacuation des remblais de la roselière ;
- la restauration du ruisseau des Manges sur environ 500 mètres linéaires, par élargissement et reméandrage ;
- la restauration de la confluence des ruisseaux de la Luyne et de la Donnière, par suppression des merlons qui cloisonnent les milieux ;
- la restauration de la Luyne sur une partie endiguée, par élargissement et restauration d'une zone d'expansion des crues.

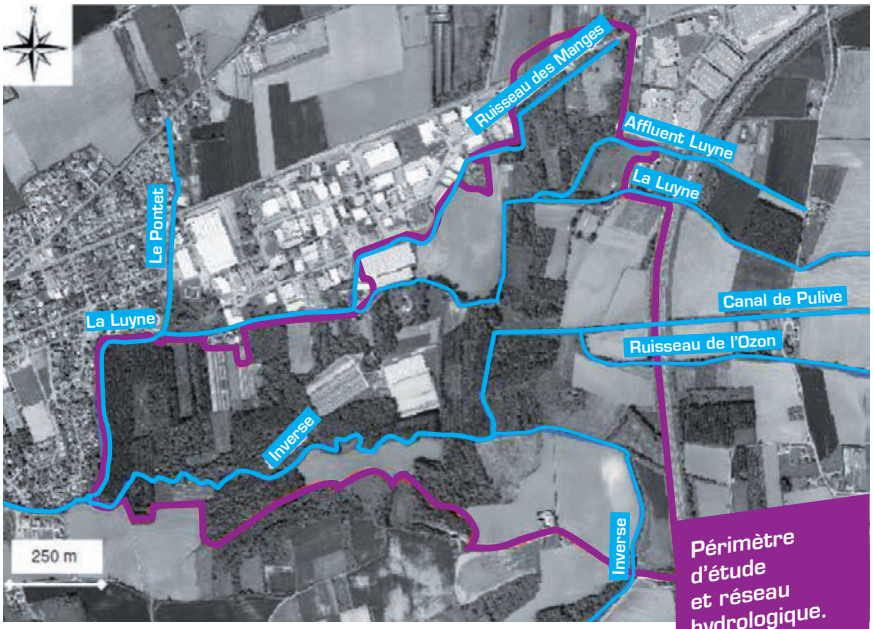

Périmètre d'étude et réseau hydrologique.

Pour prévenir les inondations et limiter leur conséquence, une rivière doit retrouver son fonctionnement naturel, et notamment ses champs d'expansion de crue. Ce qui a aussi un effet bénéfique sur l'écologie et la biodiversité environnante.

Le chantier pourrait être réparti en 2022 et 2023, sous réserve des autorisations réglementaires.

* Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon

> + d'infos : accueil@smaavo.fr

Le castor, témoin et acteur de la biodiversité

Le castor d'Europe est une espèce protégée à l'échelle nationale depuis 1968, suite à son déclin et sa quasi-disparition. Après avoir totalement disparu du bassin versant de l'Ozon, son retour a été remarqué dans la commune lors de premières observations en 2007.

Chaque famille de castors utilise un linéaire de berge de 1 à 3,5 km de long, en particulier pour chercher sa nourriture. Étant plus à l'aise dans l'eau que sur terre, il crée des barrages pour étendre sa zone de nourriture et maintenir son terrier immergé. La succession de ces aménagements participe au développement et au maintien des zones humides. Ces zones rendent de nombreux services environnementaux : recharge des nappes phréatiques et épuration des eaux, soutien des débits des cours d'eau en période de sécheresse, piégeage du CO_2 et atténuation du changement climatique ou encore temporisation des inondations par effet « éponge ». De nombreuses espèces végétales et animales dépendent de ces zones humides, que ce soit pour y vivre, s'y nourrir ou s'y reproduire. Les castors participent donc fortement à l'accroissement et au maintien de la biodiversité sur le territoire. Mais ces ouvrages peuvent aussi entraîner des débordements très localisés et ponctuels durant les mois d'hiver, sur des secteurs à enjeu plus ou moins fort (routes, zones urbanisées, parcelles agricoles et naturelles…).

Une étude réalisée en 2020 par le Smaavo montre que l'ensemble des secteurs propices à son développement sont occupés sur le bassin versant de l'Ozon. Une quinzaine de territoires sont recensés et sont plus ou moins actifs suivant les saisons. Le syndicat va réaliser une demande auprès des services de l'État (Dréal) pour valider un plan de gestion relatif au castor et à son habitat. L'objectif est de pouvoir modifier ponctuellement les ouvrages (abaissement) lors des périodes de désagrément et dans les zones qui seront retenues comme étant à enjeu fort face au risque d'inondations. Il est cependant important de garder à l'esprit qu'il faut vivre avec la présence de cette espèce qui, si elle est protégée, ne l'est pas sans raison.

Un castor photographié lors de ses sorties nocturnes.

Horizons 2020

Chers concitoyens,

Les budgets votés par les représentants de la commune sont publics et chacun peut les consulter sur le site de ou en se rendant en Mairie.

Cette transparence dans les finances publiques vous est due puisqu'il s'agit de vos impôts ! Elle vous permet de vérifier la réalité des coûts des projets que nous engageons, les seuls fiables.

À cet égard nous regrettons que ceux lancés par l'opposition, par leur imprécision et leur subjectivité, perturbent leur compréhension et nous contraignent à les rectifier, ce que nous ferons systématiquement bien que de la place soit de la sorte prise sur des sujets plus intéressants.

Voici donc les chiffres exacts : les travaux de la cour d'honneur de la Mairie sont budgétés à hauteur de 200 000 € ; quant à ceux du parking Flacher, ils sont impossibles à isoler puisque intégrés dans le projet global dit de la Barbandière, lequel se monte en tout à 915 000 €, et surtout relève du budget de la CCPO !

Par ailleurs le nombre de places de parking restera constant.

Pour reprendre le cours de propos plus constructifs vous aurez constaté que notre équipe a décidé de consacrer un sujet central à chaque *Saint-Sym'Info*. Ce numéro printanier est dédié à l'environnement, qui comprend le cadre de vie et la voirie.

L'écologie constitue, avec la citoyenneté et la sécurité, l'un des trois axes de notre programme : nous voulons qu'elle soit présente dans toutes nos actions, au même titre que les préoccupations sociales et économiques.

Ainsi nous pouvons vous annoncer que les projets autour de la mobilité douce avancent : engagés depuis plusieurs mois en concertation avec la CCPO, ils se traduiront entre autres par la création de pistes cyclables et de parcs à vélos. Diverses options sont sur la table, nous y reviendrons bientôt.

Autre chantier structurant pour le village, les travaux du centre-bourg, dont la réalisation progresse de manière très satisfaisante et à leur suite emporteront un réaménagement du plan de circulation.

Vous le voyez, notre village évolue, se transforme, tout en gardant son âme et son style, avec comme enjeu de concilier tradition et modernité, performance et sobriété : des bâtiments nouveaux mais à deux niveaux seulement, des parkings réaménagés pour les voitures mais où le piéton est respecté, du fleurissement mais des plantes économes en eau, des éclairages efficaces mais impermanents…

Comme chacun d'entre nous, nous cherchons pour notre village l'équilibre, entre passion et raison.

Ozon l'Avenir

Le 19 janvier dernier, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Ce PLU a pour objectif de planifier l'ensemble des projets d'aménagement et d'urbanisme pour les prochaines années. Parce que cette révision a un impact important sur notre commune mais aussi sur nos vies, une large consultation doit, légalement, être déployée à destination des citoyens et de multiples parties prenantes. Le sujet est très technique, le vocabulaire est parfois nébuleux pour les non-initiés, la procédure est complexe. C'est pourquoi, toute l'équipe d'OZON l'Avenir se tient à votre disposition pour échanger avec vous à chacune des étapes de la révision du PLU. Dès aujourd'hui, vous pouvez nous écrire par email à elan@ozonlavenir.fr. Dans le respect de l'intérêt général, nous nous attacherons à défendre la vision la plus juste pour l'avenir des Symphorinoises et des Symphorinois.

Par ailleurs, nous avons été interpelés sur de multiples actes d'incivilité qui sévissent sur notre territoire. Nous appelons toutes et tous à la responsabilité citoyenne, notamment sur le respect de notre bien commun (ramassage des déchets, déjections canines, préservation de la faune et de la flore, ou encore du matériel public). Nous profitons également de cette tribune pour rappeler aux élus de la majorité notre proposition de travail en commun sur la propreté et la sécurité à Saint-Symphorien-d'Ozon. La responsabilité collective doit dépasser les clivages partisans pour que nous puissions retrouver la sérénité dans notre village. La vidéo-protection ne résoudra pas seule tous les problèmes, la médiation et la prévention seront elles-aussi des moyens à mobiliser pour mieux vivre ensemble.

Enfin, le Conseil Municipal du 23 mars a été, pour la première fois, retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la mairie. Nous nous réjouissons de cette avancée technique que nous avions proposée lors des discussions sur le nouveau règlement intérieur du conseil. Nous espérons, qu'une fois la crise sanitaire passée, vous puissiez encore assister aux débats en toute transparence et sans que vous ne soyez contraints par des problèmes d'accessibilité. Les spectateurs du dernier conseil, ont ainsi pu entendre que, sur notre proposition, la majorité a accepté une réflexion sur l'ouverture de groupements d'achats d'énergie (électricité, gaz) aux Symphorinois. Nous attendons avec impatience sa concrétisation qui aura un impact positif sur votre pouvoir d'achat.

Pratique

Hôtel de Ville

▶**Accueil du public**
Du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h 00 ; 13 h 30 - 17 h 30
(jusqu'à 18 h 30 le mardi)

Permanences

▶**Service urbanisme :** sans rendez-vous le lundi et le mardi (13 h 30 - 17 h 30) ; sur rdv les autres jours.
▶**Opération façades :** conseils et subventions, sur rendez-vous en mairie.
▶**Conciliateur de justice :** permanences (provisoirement) suspendues
▶**Point conseil architecture :**
2e vendredi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00, à la maison des associations (salle Agrippa). Sur rendez-vous auprès du CAUE : 04 72 07 44 55.
▶**Carte d'identité & Passeport**
Sur rendez-vous obligatoire, à prendre via internet. Toutes les infos sur www.saintsymphoriendozon.fr
> Mes Démarches.

Bibliothèque

> Ouverture au public
- Lundi : 15 h 30 - 18 h 30
- Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 ; 15 h 30 - 18 h 30
- Jeudi : 15 h 30 - 18 h 30
- Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00 ; 15 h 30 - 18 h 30
- Samedi : 10 h 00 - 12 h 00

Environnement

▶**Sitom Sud Rhône (Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères)**
Tél. : 04 72 31 90 88 ;
www.sitom-sud-rhone.com
- Déchetterie : ZI du Pontet

Du 1er mars au 31 octobre
Lundi, mercredi et samedi : 8 h 30-12 h 00 ; 14 h 00-18 h 00
Vendredi : 15 h 00-18 h 00
> Carte nominative en mairie
Accès possible aux autres déchetteries du Sitom.
- Collecte des bacs gris (ordures ménagères) : tous les mardis.
- Collecte des bacs jaunes (tri sélectif) : un mercredi sur deux.

> Bons de commande bacs gris, composteurs / Subventions récupérateurs d'eau : en mairie ou sur www.saintsymphoriendozon.fr

Contacts urgences

▶**Depuis un téléphone portable :** 112
▶**Samu :** 15
▶**Police :** 17
▶**Pompiers :** 18
▶**Gendarmerie**
29, avenue des Portes de Lyon
Tél. : 04 78 02 71 20
▶**Police municipale :** poste en mairie
Tél. : 04 78 02 36 36

Marché

Tous les vendredis, 7 h 00 -12 h 00, place du Marché et place Cinelli

Travaux extérieurs

▶Tonte de la pelouse, taille d'une haie… c'est autorisé : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ; le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ; le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

En pleine nature, proche du centre, le chemin de la Blancherie longe l'Ozon en direction de Sérézin-du-Rhône.

Voyons la vie en vert !

Flâner dans un parc, profiter de la nature, apprécier les beaux paysages qui nous entourent : à Saint-Sym', c'est possible !

Les espaces verts de proximité

Clos Saint Georges*

Ses deux passerelles enjambent l'Ozon et ses canards pour rejoindre le square Jean-Louis Loubet. Le parc accueille également une aire de jeux.

Parc municipal

Lieu incontournable, tout proche de la poste, des écoles, de la crèche et de la bibliothèque !

Parc Dupoizat*

Près d'un hectare de verdure appréciable en centre-ville. Le renommé pont rouge loge au-dessus de l'ancien vivier à poissons.

Jardin du Louvre*

Le site comprend deux espaces : des bancs et de la végétation, dont cinq majestueux platanes, et une aire de jeux.

Espace boisé des Marais

Verdure et jeux enfants sont situés à côté de l'école des Marais et du terrain de football.

Chemin de l'Ozon

Piétons et vélos l'empruntent pour rejoindre le quartier des Marais au centre-bourg (et inversement).

* Ouverture de 7 h 30 à 20 h 00 (hors couvre-feu) jusqu'au 31 octobre.

Des promenades en boucle

7 km - « Les mariniers » : pour suivre le parcours de l'Ozon et rejoindre sur la colline de l'autre rive la chapelle Notre-Dame-des-Mariniers.
Départ Place Charles de Gaulle

8,5 km - « La plaine » : cette balade vous mènera jusqu'aux plateaux agricoles des Grandes Terres par le golf.
Départ Place Charles de Gaulle

12 km (accessible PMR) : sur les hauteurs de Ternay avec vue sur Lyon et la campagne vallonnée.
Départ chemin de l'Ozon depuis l'espace L. Labé

16 km : vue panoramique sur les hauteurs de Marennes, autour de Simandres.
Départ espace L. Labé, direction route de Simandres

> + d'infos : www.rhone.fr ; www.visorando.com
Guide touristique du pays de l'Ozon disponible en mairie ou sur www.pays-ozon.com

À vélo ou à pied, le chemin de l'Ozon est une voie pour les modes doux.

Un plan vélo à l'échelle intercommunale

Dans le cadre de sa nouvelle compétence mobilité, la Communauté de communes du pays de l'Ozon a lancé en 2021 un plan vélo. À Saint-Symphorien-d'Ozon, un groupe de travail composé d'élus a proposé un premier schéma de voies cyclables, interconnectées avec celles de ses communes voisines. Un cabinet a été chargé d'élaborer un plan global à partir des travaux de chacune des sept collectivités de la CCPO. Les conclusions, rendues fin juillet, permettront une mise en œuvre d'un programme pluriannuel de création de voies cyclables sécurisées, à l'échelle intercommunale. Pour autant, les analyses, réflexions et propositions ne seront pas terminées, bien au contraire. Il faudra assurer la surveillance et le maintien en bon état du réseau, proposer les modifications susceptibles d'améliorer la sécurité des usagers et tenir compte des modifications des voiries en général.
Les premiers aménagements sont prévus en 2022. Ils priorisent au niveau local l'accès à la gare de Sérézin-du-Rhône et l'accès au collège depuis la route de Corbas, Simandres et Sérézin.

Boîte à idées

Pour faire vivre ce réseau de voies cyclables, votre avis compte. Que l'on soit élève d'un établissement scolaire, client des nombreux commerces, usager des complexes sportifs, employé des entreprises locales, livreur ou simplement pratiquant de loisirs, chaque cycliste peut proposer des idées d'aménagement ou d'amélioration de l'existant.
Pour que se déplacer autrement et en sécurité, grâce au vélo, devienne une réalité.

Le vélo à Saint-Sym', quelles pistes d'amélioration ?

Donnez votre avis :
- application Saint-Sym' : sondage
- www.saintsymphoriendozon.fr : Ma Ville > Déplacements
- sur papier libre à déposer en mairie en indiquant vos coordonnées (nom et téléphone ou e-mail)

Coup de pouce renouvelé

L'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo cargo (biporteur ou triporteur) ou l'électrification d'un vélo standard réalisé par un professionnel pourra donner lieu à l'une des cent subventions de 200 euros octroyées en 2021 par la CCPO pour les résidents du territoire.
+ d'infos :
www.pays-ozon.com

espace Louise Labé

Tristan et Yseut
Initialement prévu le 7 mai 2021, le spectacle est reporté au vendredi 13 mai 2022.

Jeanjean Films

Conservez vos billets ou e-billets !
Remboursement possible en fournissant RIB et billet(s) en mairie ou par mail : louiselabesaintsymphoriendozon.fr

LiaiZon, le réseau des bibliothèques

Les bibliothèques des communes du pays de l'Ozon se sont unies pour ne former qu'un, le réseau LiaiZon :

- **7 bibliothèques :** Chaponnay, Communay, Marennes, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Ternay ;
- **une carte** unique ;
- **un site internet** pour accéder au catalogue commun : https://bibliotheques.pays-ozon.com ;
- **70 000 documents** ;
- **des emprunts illimités** (sauf nouveautés) pour **4 semaines** ;
- **une navette** pour livrer vos réservations dans votre bibliothèque ;
- des emprunts et des retours **dans la bibliothèque de votre choix** ;
- **10 euros** par foyer (à partir d'un adulte), **gratuit** pour les mineurs, les étudiants (- 25 ans), les bénéficiaires de minima sociaux et les usagers de plus de 80 ans

LiaiZon
Réseau des bibliothèques du Pays de l'Ozon

L'agenda (prévisionnel) des festivités

Manifestations programmées sous réserve de conditions sanitaires favorables.

Fête de la musique
Samedi 19 juin
Parc Dupoizat

Cinéma plein air
Vendredi 2 juillet
Parc Dupoizat

Fête nationale
Mardi 13 juillet

Vogue
Du 20 au 24 août

Foire
Dimanche 5 septembre